Moissac (82) : Déjà condamné 19 fois, notamment pour une série d’incendies criminels, Mohamed L. écope de 18 mois ferme pour une agression au couteau. Il est “notoirement connu” dans la commune (MàJ)

21/08/2022 à 18h25



21/08/2022

Un homme de 42 ans au casier déjà très fourni a été condamné à un an et demi de prison ferme et six mois de sursis pour des faits de violence avec arme, en plus d‘un vol commis la semaine précédente.

Mohamed L., 42 ans et 19 mentions au casier judiciaire. Tout y passe : vol, violence avec arme, recel, agression sexuelle. Ce vendredi, il a de nouveau été condamné, cette fois-ci pour violence avec arme et vol en récidive. Les faits remontent au 8 juillet dernier. En début d’après-midi, l’accusé contacte son ami Nabil M., qu’il héberge à son domicile de Moissac. Les deux hommes rejoignent Claire, une amie commune, qui les

invite chez elle. Un pack de bière sous le coude, le trio s'alcoolise rapidement. Les deux hommes sont mis à la porte peu après minuit par la propriétaire des lieux lorsque les deux hommes se mettent à sniffer des médicaments. C'est là que tout s'envenime et que les versions divergent. Le prévenu affirme que 600 euros lui ont été subtilisés par Nabil M., pour qu'il s'achète de la cocaïne. Ce dernier, présent à l'audience, reconnaît le vol mais affirme qu'une partie de l'argent lui était dû. Pour régler ce différend, l'accusé lui porte plusieurs coups de couteau, dont un au thorax. Lors de l'enquête de gendarmerie, ces derniers retrouvent la fameuse somme d'argent dans la voiture de Nabil M., ainsi que des vêtements appartenant à son compère, et deux vélos électriques. L'un des deux a été déclaré volé une semaine plus tôt à Toulouse. L'accusé se défend en affirmant avoir acheté les vélos dans un vide-grenier pour 200 euros, bien loin de leur valeur.

(…) Une condamnation qui en appelle une autre puisque le prévenu est déjà convoqué devant le tribunal de Montauban en octobre prochain, notamment pour menaces de mort, menaces avec arme, destruction de biens ou incendie volontaire.

La Dépêche

(Merci à Laura Nailloux)

11/07/2022

Un mois après sa deuxième comparution immédiate, Mohamed L., 42 ans soupçonné d'une série d'incendies criminels à Moissac, et de menaces avec arme contre des agents de La Poste de la cité uvale, a été interpellé ce week-end après de nouveaux faits de violences avec un couteau. Le quadragénaire qui était sous contrôle judiciaire strict, a été déféré au terme de sa

garde à vue. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Beausoleil, ce 11 juillet. Il doit être jugé une troisième fois en comparution immédiate, ce mardi 12 juillet.

> Interpellé ce week-end pour une nouvelle série de délits commis à Moissac, Mohamed L., 42 ans, a été placé en garde à vue à la brigade de gendarmerie. Suspecté de deux séries d'incendies criminels au printemps **(nos éditions des 29 et 31 mars),** le quadragénaire est notoirement connu dans la cité uvale et de la justice. Son casier judiciaire est, en effet, émaillé de 19 mentions notamment pour une agression sexuelle, des violences aggravées ou encore une extorsion avec violences en 2016.

(…) La Dépêche

(Merci à Patrick Domingue)